Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Recu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

slo-

Département des HAUTES-ALPES

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL De la COMMUNE DE NEFFES

SEANCE du 04 novembre 2021

Nº 2021-41

118

L'an deux mille vingt-et-un et le quatre novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Neffes, sous la présidence de Monsieur GAY-PARA Michel, Maire de la commune.

Date de la convocation: 26 octobre 2021

Nombre d	e conseillers en exercice : 15	Présents : 12	Votants: 15
	Pour ; 15	Contre : 0	Abstention: 0
<u>Présents</u> :	M. GAY-PARA Michel M. MAUCCI Patrice M. NEBON Claude Mme REYNAUD Véronique	Mme COINTE Marie-Pierre Mme MERARD Christelle M. NEGE Emmanuel Mme VALOROSO Monique	M. MIOULANE Louis M. REYMOND Yves

Excusés: Mme COMBRIE Corine a donné pouvoir à M. MIOULANE Louis, Mme ESPAGNON Isabelle a donné pouvoir à M. GAY-PARA Michel, Mme GUEYDAN Séverine a donné pouvoir à Mme COINTE Marie-Pierre.

Absents:/

Secrétaire de séance : Mme COINTE Marie-Pierre

Objet de la délibération : Demande de financement aide à la pratique sportive 2021-2022 dans les écoles primaires.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de partenariat passée en juin 2015 avec le Département des Hautes-Alpes concernant l'aide à la pratique sportive dans les écoles primaire.

Il explique que pour cette année 2021-2022, l'activité sportive pratiquée par l'école de Neffes est la natation scolaire. Une aide est demandée auprès du Département sur la base suivante :

• Natation scolaire : 9 séances de 40 minutes (6h) pour un effectif de 46 élèves (classes GP/CP et CM)

La commune prend en charge le transport, la location du bassin et l'encadrement par un maître nageur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

&. Autorise Monsieur le Maire à demander l'aide financière correspondante à la pratique de l'activité natation scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdit. Pour copie certifiée conforme.

Transmission en Préfecture le : 7 6 NOV 2021

Affichage le: 1 6 NOV 2021

Le Maire, Michel GAY-PARA

